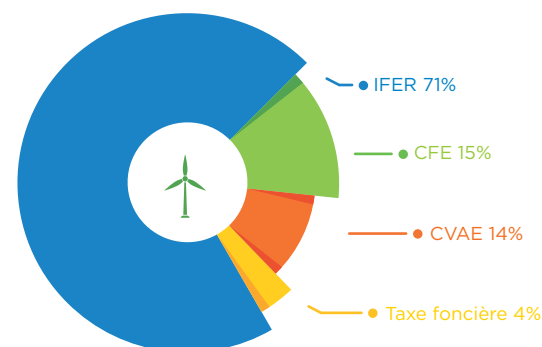


PARTENAIRE DES TERRITOIRES

RETOMBÉES FISCALES



RETOMBÉES
GÉNÉRÉES
POUR LE BLOC
COMMUNAL

Env 153 000 €/an

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Boralex souhaite s'inscrire durablement et positivement comme un acteur responsable du développement durable. Pour ce faire, Boralex accompagne les territoires qui accueillent ses sites au travers de mesures d'accompagnement et/ou de projets d'intérêt général liés au développement durable ou économique. Exemple de partenariat : Ouverture du sentier pédagogique (Déjà sur la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne), Campagne de financement participatif (parc éolien de Cham Longe sur les communes de Saint-Etienne-de-Lugdars et Astet).

Mécénat en phase d'exploitation

Boralex accorde une grande importance à son implication sociale et appuie chaque année différents organismes et initiatives locales sans but lucratif afin de contribuer à l'épanouissement des communautés qui accueillent ses activités.

PERMANENCE D'INFORMATIONS

Boralex organise une permanence d'information sur le projet éolien :

**Le mercredi 13 novembre 2019
de 16h à 20h au centre socio-
culturel de Saint-Cirgues-en-
Montagne**

Tous les habitants sont conviés à venir s'informer sur le projet éolien, les études menées dans ce cadre mais aussi sur l'énergie éolienne en général.

BORALEX — UN SAVOIR-FAIRE NATIONAL

DÉVELOPPEMENT - CONSTRUCTION - EXPLOITATION



58 PARCS
ÉOLIENS



2 PARCS
SOLAIRES



1 CENTRALE DE
COGENERATION

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

951 MW

1^{ER} PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Lille (59), Paris (75), Verrières (10), Gannat (03), Lyon (69), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Saint-Grégoire (35).

+180
Employé(e)s

EN RÉGION AuRA



5 Parcs
éoliens

PUISSANCE INSTALLÉE

109,4 MW



1 agence à Lyon (69)
2 centres de maintenance :
Gannat (03) et Chaspuzac (43)

~70

salarié(e)s...

... en charge de :
Développement de projets EnR,
Construction et exploitation de sites,
Fonctions supports et administratives.

À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal de l'Éolien directement par email ? Nous vous invitons à nous envoyer un email en précisant votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

thibaut.cazin@boralex.com



Boralex S.A.S.

5 rue des Perdrix
ZA La Combe
43320 Chaspuzac

www.boralex.com



@boralexfr

Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal de l'Éolien

AUTOMNE 2019 - NUMÉRO 1



Parc éolien des Sources de la Loire (07)

PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE

L'énergie du vent est devenue un véritable enjeu national pour assurer à la fois une alternative aux ressources fossiles et une diversification de nos sources d'énergies, tout en limitant nos émissions de polluants et la production de déchets dangereux. Chez Boralex, nous pensons que ce contexte est une formidable opportunité offerte à tous les territoires pour la création d'une dynamique positive dans l'élan de la transition énergétique. Pionniers des énergies renouvelables, nous concevons, construisons et exploitons des parcs de production d'électricité décentralisés.

Cette dynamique, la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne la cultive depuis quelques années maintenant grâce à des conditions optimales pour la production d'énergie propre. En témoigne le parc éolien des Sources de la Loire que Boralex exploite. Le parc éolien mis en service en août 2011, connaît aujourd'hui un nouvel essor puisque nos équipes ont identifié une zone ouvrant la voie au développement d'une possible extension de ce dernier. Cette extension viendrait renforcer un peu plus la dynamique territoriale initiée il y a 8 ans.

Dans ce premier journal de l'éolien, nous vous présenterons les premiers pas du projet. Nous aborderons les études de faisabilité et les études à venir du projet. Nous vous inviterons également à venir découvrir ce projet et à nous rencontrer lors d'une **permanence d'information qui aura lieu le mercredi 13 novembre prochain de 16h à 20h au centre socio-culturel de Saint-Cirgues-en-Montagne.**

Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part de Boralex qui, en accord avec les élus, souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne lecture.

SYNERGIE LOCALE

L'histoire entre Boralex et la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne a débuté au début des années 2000 lorsque le projet du parc éolien des Sources de la Loire a été présenté aux membres du conseil municipal. Pendant plusieurs années, notre société a œuvré à l'analyse et la conception de ce projet en lien étroit avec les élus. Grâce à leur soutien, tout ce travail porta ses fruits en 2007 avec l'obtention de l'autorisation pour la construction d'un parc de 9 éoliennes qui sera mis en service 4 ans plus tard en août 2011. De cette réussite est née une véritable relation de proximité avec le territoire et la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne.

Aujourd'hui, et au travers de cette nouvelle communication écrite, nous renouvelons notre logique de développement du territoire par notre intention de développer un projet d'extension au parc éolien actuel. Le projet d'extension est en réflexion depuis l'hiver 2015. Jusqu'à présent, toutes possibilités de développement étaient bloquées. Et pour cause, les services de l'Armée considéraient le territoire de Saint-Cirgues-en-Montagne comme une zone d'entraînement à basse altitude et ce jusqu'à ce que le gouvernement mène un travail de fond sur les contraintes militaires. Travaux suite auxquels les services de l'Armée ont décidé de libérer un certain nombre de zones en France de cette contrainte. Le territoire de Saint-Cirgues-en-Montagne en fait partie.

Cette évolution nous permet aujourd'hui d'étudier plus concrètement et sereinement un projet d'extension. La zone d'étude initiale se dessine de la sorte : une zone d'étude à proximité immédiate du parc existant. Zone qui s'est vu complétée par la suite par une seconde zone potentielle située au sud ouest de votre commune (voir cartographie de la zone d'étude en bas de page).

Après une première analyse de la faisabilité du projet en interne, nous avons, par le biais de notre équipe de développement, évoqué dans un premier temps le sujet avec les élus des communes. Puis, avec leur accord, nous nous sommes rapprochés des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles concernés par la zone d'étude. Cette période de réflexion et d'échanges a débouché sur des retours positifs.

Les études environnementales ont été initiées et sont réalisées par les bureaux d'études Corieaulys et Exen. Ces études nous permettront d'identifier les sensibilités et les enjeux du territoire liés à la zone d'études et, ainsi, adapter le projet en conséquence. Ces études consistent notamment en :

- Une étude écologique :** Les bureaux d'études Corieaulys et Exen ont été mandatés par Boralex afin d'analyser le territoire sur un cycle biologique complet, soit au moins une année. Cette expertise porte sur la faune et la flore environnante au site et permettra d'identifier, entre autres, les habitats naturels les plus sensibles, les espèces d'oiseaux et de chauve-souris ainsi que leur activité.
- Une étude du potentiel éolien :** nous connaissons le potentiel éolien grâce aux données enregistrées dans le cadre de l'exploitation du parc éolien actuel. Dans notre cas, la législation n'impose pas l'installation d'un mât de mesure. Nous allons nous servir des données du mât de mesure installé lors du développement du premier parc, ainsi que des données de production actuelles, pour confirmer le potentiel éolien. Si une confirmation supplémentaire était nécessaire, nous envisagerons l'installation d'un mât de mesures.
- Une étude paysagère :** L'étude paysagère a également été lancée à la fin de l'année 2017. Le bureau d'études Territoire&Paysage a été mandaté pour étudier des implantations permettant à notre projet de s'insérer au mieux dans le territoire.

Dans un deuxième temps, un complément d'étude sera mené pour identifier les sensibilités locales par exemple sur des aspects paysagers et acoustiques. Il est important de noter que le nombre, le type et l'emplacement des éoliennes ne seront déterminés et validés qu'après la prise en compte des résultats des études écologiques, paysagères et techniques, conformément à la réglementation en vigueur.

2015

Hiver

Présentation du projet aux maires des communes et obtention de leur accord pour le lancement d'études de faisabilité;

Rencontre avec les propriétaires et les exploitants.

2018

Automne - Hiver

Permanence d'information : présentation de l'avancement du projet aux riverains

2019

Printemps

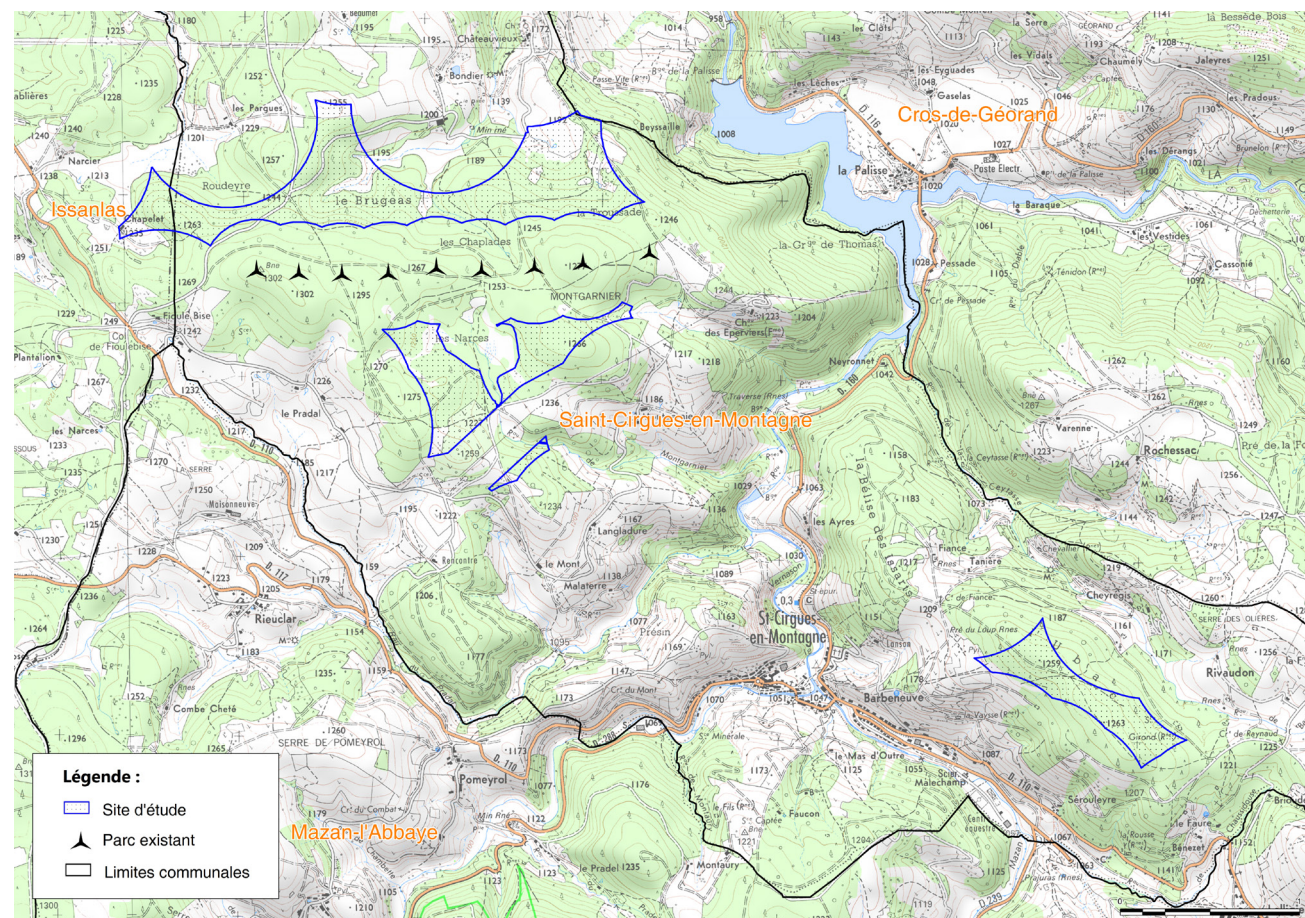
Libération des contraintes militaires sur la commune

PLANNING PRÉVISIONNEL

2020

Printemps

Dépôt du dossier et démarrage de l'instruction par les services de l'État.



Cartographie de la zone de projet

RÈGLEMENTATION ACOUSTIQUE

DÉMARCHES AUTOUR DU PARC EXISTANT

Pour un parc éolien, le respect des normes acoustiques est une obligation légale. Au delà de ce qu'exige la loi, Boralex est engagée dans une démarche d'amélioration de ses performances.

Ainsi lorsqu'à la fin de l'année 2015, des émissions acoustiques anormales ont été remontées pour certaines éoliennes, nous avons lancé des mesures pour y remédier. En 2016, nous avons en complément lancé une campagne acoustique au niveau des habitations les plus proches. Cette campagne a conclu que des améliorations acoustiques pouvaient être faites afin de réduire les impacts acoustiques au niveau de certaines habitations.

Boralex a notamment commandé auprès des fabricants d'éoliennes des «peignes acoustiques» qui ont été installés sur les pales des éoliennes en 2018. Ces peignes, grâce à leur forme en dents de scie, permettent de limiter les turbulences aérodynamiques dans l'air passant sur les pales et réduisent ainsi le niveau sonore des éoliennes lorsque le rotor est en mouvement. Une nouvelle campagne acoustique a été lancée suite à cette installation et nous sommes confiants dans le fait que ces peignes permettront de diminuer significativement les émissions sonores des éoliennes.

Exemple de "serrations"



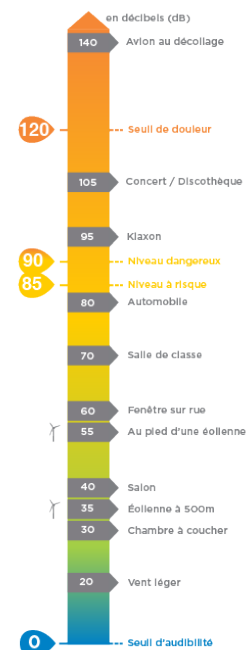
EXIGENCES LIÉES AU PROJET EN ÉTUDE

Le fait d'étudier un projet en extension d'un parc existant présente des particularités vis-à-vis des questions acoustiques. Boralex étant propriétaire du parc éolien des Sources de la Loire, nous nous devons de supprimer le bruit des éoliennes existantes lors de la réalisation de l'étude acoustique liée au projet en développement afin qu'elles n'impactent pas le niveau sonore enregistré sur site.

Concrètement, le niveau sonore ambiant atteint lorsque les deux parcs fonctionneront simultanément devra respecter les mêmes exigences acoustiques que celles appliquées à l'heure actuelle au seul parc éolien des Sources de la Loire.

Pour aller plus loin

L'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) a réalisé en mars 2017 un rapport d'expertise sur les éventuels effets de l'éolien sur la santé reprenant une étude de l'AFSSE datant de 2008. Il convient de noter également que la loi française impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser le bruit ambiant de +3 dB la nuit et de +5 dB le jour.



Échelle sonore

PERMANENCE D'INFORMATIONS

Boralex organise une permanence d'information sur le projet éolien :

**Le mercredi 13 novembre 2019 de 16h à 20h
au centre socio-culturel de Saint-Cirgues-en-Montagne**

Tous les habitants sont conviés à venir s'informer sur le projet éolien, les études menées dans ce cadre mais aussi sur l'énergie éolienne en général.